

## Les éléments constituant le barème

| Situation   | Condition   | Type de vœux   | Pondération  |
|---|---|--|--|
| <b>Rapprochement de conjoint</b><br><br>Libellé AR :<br>RCEN  | Distance entre la résidence professionnelle de l'agent et celle du conjoint : 40 kms (supérieur ou égal). Le lieu d'exercice en télétravail ne peut être pris en compte.<br>Cette bonification ne s'applique pas aux entrants de l'année du mouvement | 1 <sup>er</sup> vœu précis sur la commune de résidence professionnelle du conjoint<br><br>1 <sup>er</sup> vœu groupe qui intègre la commune de résidence professionnelle du conjoint           | 150 points forfaitairement<br><br>+ 50 points par enfant sans limitation du nombre d'enfants                             |
| <b>Autorité parentale conjointe</b><br><br>Libellé AR :<br>APCEN  | Distance entre la résidence professionnelle de l'agent et celle de l'ex-conjoint : 40 kms (supérieur ou égal)   | 1 <sup>er</sup> vœu précis sur la commune de résidence professionnelle de l'ex-conjoint<br><br>1 <sup>er</sup> vœu groupe qui intègre la commune de résidence professionnelle de l'ex-conjoint | 150 points forfaitairement<br><br>+ 50 points par enfant sans limitation du nombre d'enfants                             |
| <b>Handicap</b><br><br>Libellé AR :<br>BOE (100 pts)<br>HANDIC (800 pts)  |   |  | 100 points sur chaque vœu émis OU<br>800 points sur les vœux permettant d'améliorer les conditions de vie de la personne |
| <b>Mesure de carte scolaire</b><br><br>Libellé AR :<br>MCS  |   | 40 vœux max (TD et TS)<br>– tous bonifiés quel que soit le type de vœux – sans exigence de demander en premier vœu sa propre école   | 600 points   |
| <b>Education prioritaire</b><br><br>Libellé AR :<br>ARSDPT (REP+)<br>ARPDPT (REP)                                   | 5 ans en continu sur un même poste (dernier poste occupé) à titre définitif (TPD ou REA) au 31/08 de l'année du mouvement.<br><br>Affectation principale pour une quotité d'au moins 50% sur un poste relevant de l'un de ces deux dispositifs        | Tous types de vœux   | 90 points en REP+<br><br>45 points en REP  |
| <b>Exercice en école ayant conclu un Contrat Local d'Accompagnement (CLA)</b><br><br>Libellé AR :<br>Mouvement 2024 | 3 ans en continu sur un même poste (dernier poste occupé) à titre définitif (TPD ou REA) au 31/08 de l'année du mouvement.  | Tous types de vœux   | 27 points<br>à compter du mouvement 2024   |

## Annexe 7

| Situation  | Condition  | Type de vœux  | Pondération   |
|--|--|---|---|
| <b>Poste à profil POP</b><br><br>Libellé AR :<br>Mouvement 2024  | 3 ans en continu sur un même poste (dernier poste occupé) à titre définitif obtenu au mouvement interdépartemental POP au 31/08 de l'année du mouvement. | Tous types de vœux  | 27 points à compter du mouvement 2024   |
| <b>Exercice dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement</b><br><br>Libellé AR :<br>AZRIOD                    | 3 ans d'exercice en continu sur un même poste à titre définitif au 31/08 de l'année du mouvement dans une école figurant sur l'annexe 8                  | Tous types de vœux  | 90 points puis 30 points par année supplémentaire dans la limite de 150 points  |
| <b>Enseignement spécialisé – tout poste ASH y compris postes en RASED</b><br><br><u><b>exercice à titre provisoire</b></u><br><br>Libellé AR :<br>ASHST3 | Exercice en continu sur un poste ASH (situation appréciée au 31/08 de l'année du mouvement)  | Tous types de vœux  | 15 points par année dans la limite de 75 points   |
| <b>Enseignement spécialisé – tout poste ASH y compris postes en RASED</b><br><br><u><b>exercice à titre définitif</b></u><br><br>Libellé AR :<br>ASHT03  | 5 ans d'exercice continu sur le poste actuellement occupé (situation appréciée au 31/08 de l'année du mouvement)   | Tous types de vœux  | 90 points   |
| <b>Faisant fonction de directeur d'école Poste vacant au MVT N-1</b><br><br>Libellé AR :<br>ADIPOP   | occupation provisoire à l'année d'un poste vacant + inscription sur la liste d'aptitude  | sur le vœu 1 correspondant à la direction d'école que la personne a assurée à titre provisoire  | 600 points  |
| <b>Intérim de direction d'école Poste non vacant au MVT N-1</b><br><br>Libellé AR :<br>Ces points sont issus d'une saisie dans le champ PCS              | année complète d'intérim et inscription sur la liste d'aptitude  | sur le vœu 1 correspondant à la direction d'école occupée en intérim<br><br>sur les autres vœux correspondant à une direction d'école | 600 points sur vœu 1 correspondant à la direction d'école si le poste est libéré<br><br>30 points sur les autres vœux correspondant à une direction d'école |
| <b>Ancienneté de poste</b><br><br>Libellé AR :<br>APODPT   | 3 ans d'exercice continu sur le poste actuellement occupé dans le département (ne s'applique pas aux entrants)   | Tous types de vœux  | Après 3 ans d'exercice en qualité de titulaire - 2 points par an<br>+ 10 points par tranche de 5 ans<br><b>dans la limite de 7 ans (soit 24 points)</b>     |

## Annexe 7

| Situation  | Condition  | Type de vœux       | Pondération   |
|--|--|--------------------|---|
| <b>Ancienneté de fonction</b><br><br>Libellé AR :<br>AEN001  | Ancienneté de service en tant que de<br>l'Education Nationale au<br>01 septembre 2021        | Tous types de vœux | 1 point par an, 1/12 point par mois, 1/360 point par jour |
| <b>Vœu préférentiel</b><br><br>Libellé AR :<br>DREPET  | Répétition du vœu 1<br>sans interruption de participation<br>(uniquement pour un vœu précis) |                    | 5 points par an   |
| <b>Réintégration suite à congé parental et congé de longue durée</b><br><br>Libellé AR :<br>Ces points sont issus d'une saisie dans le champ PCS | En cas de perte du poste<br>(congé parental de plus de 6 mois)                               | Tous types de vœux | 600 points  |
| <b>Réintégration suite à détachement</b><br><br>Libellé AR :<br>Ces points sont issus d'une saisie dans le champ PCS                             |  | Tous types de vœux | 450 points  |